



Grille rémunération alternance

Par Haydar

Bonjour,

Je me permets de consulter votre avis concernant ma rémunération actuelle.

En effet, je suis apprenti plombier chauffagiste et j'ai été recruté par un patron sans avoir forcément pu consulter mon contrat.

J'ai reçu mon premier salaire par virement ce jour et je constate un montant de 300? seulement.

Ma question est la suivante : y'a t'il une grille de salaire minimum légale à respecter pour les apprentis qui suivent une formation de plomberie reconnue par l'Etat ?

En vous remerciant pour vos réponses précieuses,

Bien à vous,

NT

Par kang74

Bonjour

Quel est votre age ?

Et ce salaire correspondit il à un mois entier ?

En toute logique vous avez dû signer un contrat de travail qui vous explique tout cela .

Par Haydar

Tout d'abord merci beaucoup pour votre réponse.

J'ai 25 ans et j'ai réalisé un mois complet effectivement.

Pour le contrat, je suis dans l'attente d'une copie car le patron m'a fait signer de toute urgence dans son camion?et comme j'étais dans l'obligation de suivre ma formation je n'ai pas pu le consulter et j'ai accepté rapidement.

Bien à vous

Par kang74

Quand a commencé votre contrat ? Vous étiez tant au CFA qu'entreprise ?

Vous avez signé le cerfa (avec le cfa aussi) ou le contrat ?

Que dit la fiche de paie sur les périodes payées prises en compte ?sur les retenues ?